



CONTRIBUTION FAMILIALE 2023/2024

ECOLE JEANNE D'ARC LE BOUSCAT

A renvoyer signée avec le dossier d'inscription

L'OGEC de l'école Jeanne d'Arc (OJAB) s'est réuni le 16 mai 2023. Il a été décidé, pour l'année 2023/2024 une augmentation de la participation des familles pour maintenir les comptes de l'école à l'équilibre et faire face aux surcoûts liés à l'inflation notamment sur la restauration et l'énergie.

Les cotisations diocésaines (DDEC, UGSEL, UDOGEC) ont été intégrées dans les contributions familiales.

TARIFS 2022/2023

contributions familiales (incluant les cotisations diocésaines)	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits	4 enfants inscrits
--	------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Tarif/enfant	/mois	/an	/mois	/an	/mois	/an	/mois	/an
MATERNELLE	93,00€	930,00€	90,68€	906,80€	87,50€	875,00€	83,57€	835,70€
ELEMENTAIRE	98,00€	980,00€	95,55€	955,50€	92,20€	922,00€	88,05€	880,50€

RESTAURATION	/mois	/an
4 jours/sem.	104,00€	945,00€
3 jours/sem.	79,00€	715,90€
2 jours/sem.	53,00€	482,00€
1 jour/sem.	34,00€	307,20€
Repas except.	7 € par repas	

PARTICIPATION OBLIGATOIRE à L'ANIMATION MERIDIENNE DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES De la Moyenne Section au CM2 35,00 € par an et par enfant
--

FOURNITURES SCOLAIRES	/mois	/an	FICHIERS
Maternelle	4,00 €	40,00 €	0,00 €
Elémentaire	2,50 €	25,00 €	selon classes

GARDERIE & ETUDE	
Garderie matin	Coût forfaitaire 3,00 € quel que soit le temps de présence
Garderie du soir	Coût forfaitaire 4,00 € quel que soit le temps de présence
Etude	4,00 € la demi-heure

Mode de règlement :

- Prélèvement automatique sur 10 mois le 5 de chaque mois d'octobre à juillet.
- Ou 3 chèques remis en début d'année et encaissés en octobre, février et mai.

NB : Merci de bien vouloir nous signaler tout changement bancaire intervenu récemment et de nous remettre un RIB

COTISATION à L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES, PRELEVEE PAR L'OJAB et REVERSEE à L'A.P.E.L.

COTISATION A.P.E.L tarif inchangé	/mois	/an	Observations
* Montant départemental par famille (dû par l'établissement de l'aîné) soit 1,37 € + montant	4,00 €	40,00 €	Montant de la cotisation si votre aîné est à Jeanne d'Arc
* Montant établissement JDARC par famille soit 2,63 €	2,43 €	24,38 €	Montant de la cotisation si votre aîné est dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique Merci de nous le faire savoir.

INSCRIPTION EFFECTIVE : à réception d'un courrier co-signé des parents, stipulant que la famille a pris connaissance du projet de l'école et qu'elle s'engage à le respecter. Le courrier est accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de l'OJAB (frais d'inscription).